COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **MANIRO**
Forme juridique : Société anonyme
Adresse : Rue du Parc N° : 13 Boîte :
Code postal : 5310 Commune : Boneffe
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Namur
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0477.245.740

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 26-09-2023

Ce dépôt concerne :

☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 24-11-2023

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-07-2022 au 30-06-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-07-2021 au 30-06-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-cap 6.1.1, A-cap 6.1.3, A-cap 6.2, A-cap 6.5, A-cap 6.6, A-cap 6.7, A-cap 6.9, A-cap 7, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 10, A-cap 11, A-cap 12, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

ROSY Erick
rue du Parc 13
5310 Boneffe
BELGIQUE
Début de mandat : Fin de mandat : Autre fonction

DUMOULIN Sophie
Rue du Parc 13
5310 Boneffe
BELGIQUE
Début de mandat : Fin de mandat : Autre fonction

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**680.761**	**704.201**
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	**680.761**	**704.201**
Terrains et constructions		22	652.075	671.191
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	28.686	33.010
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**105.635**	**119.150**
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	**100.531**	**92.868**
Créances commerciales		40	5.349	
Autres créances		41	95.182	92.868
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58		**21.342**
Comptes de régularisation		490/1	**5.104**	**4.940**
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**786.396**	**823.351**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	**-133.555**	**-121.597**
Apport		10/11	**61.500**	**61.500**
Capital		10		61.500
Capital souscrit		100		61.500
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11	61.500	
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19	61.500	
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	**1.216**	**1.216**
Réserves indisponibles		130/1	1.216	1.216
Réserve légale		130		1.216
Réserves statutairement indisponibles		1311	1.216	
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	**-196.270**	**-184.312**
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**919.951**	**944.947**
Dettes à plus d'un an	6.3	17	**899.981**	**899.981**
Dettes financières		170/4	67.190	67.190
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	67.190	67.190
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	832.791	832.791
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	**19.969**	**44.966**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	19.577	40.053
Dettes financières		43	392	
Etablissements de crédit		430/8	392	
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44		17
Fournisseurs		440/4		17
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48		4.896
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	**786.396**	**823.351**

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	18.074	56.005
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A		127
Chiffre d'affaires			70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	25.668	52.222
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	2.812	10.412
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		5.254
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	**-10.407**	**-11.883**
Produits financiers		6.4	75/76B	**0**	**1**
Produits financiers récurrents			75	0	1
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières		6.4	65/66B	**1.551**	**2.858**
Charges financières récurrentes			65	1.551	2.858
Charges financières non récurrentes			66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	**-11.958**	**-14.741**
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	**-11.958**	**-14.741**
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	**-11.958**	**-14.741**

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**-196.270**	**-184.312**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-11.958	-14.741
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-184.312	-169.571
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	**-196.270**	**-184.312**
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	**XXXXXXXXXX**	**1.263.951**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169	2.228	
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	**1.266.179**	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	**XXXXXXXXXX**	**559.750**
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	25.668	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	**585.418**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	**680.761**	

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	**19.577**
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	**50.957**
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	**849.024**
DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76		**127**
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		127
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Charges non récurrentes	66		**5.254**
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		5.254
Charges financières non récurrentes	(66B)		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502		

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles générales

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 29 Avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations, et relatif aux comptes annuels des entreprises.

Règles particulières

Frais d'établissements

Les frais d'établissements et les frais de restructuration peuvent être pris en charge durant l'exercice ou sur une période de 5 ans.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition.
Elles sont amorties sur une durée de 10 ans et font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels si leur valeur comptable excède leur valeur d'utilisation pour l'entreprise en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.
Elles font l'objet d'amortissements suivant la méthode linéaire ou dégressive à concurrence de :
Constructions et aménagements : linéaire ou dégressif de 3 % à 10 %
Matériel d'exploitation : linéaire ou dégressif de 10 % à 33 %
Matériel de bureau : linéaire ou dégressif de 10 % à 33 %
Matériel informatique : linéaire ou dégressif de 20 % à 33 %
Matériel roulant : linéaire de 20 % à 33 %
Autres immobilisations corporelles : linéaire ou dégressif de 3 % à 10 %
Usufruit : linéaire sur la durée restante de l'usufruit
Immobilisations en cours : 0%
Les montants inférieurs à 1.000,00 euros hors TVA sont pris en charge et ne sont pas investis.
Les frais complémentaires à la valeur d'acquisition peuvent être amortis intégralement durant l'année de l'acquisition.
Les immobilisations corporelles font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels si leur valeur comptable excède leur valeur d'utilisation pour l'entreprise en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques.

Immobilisations financières

Les participations et actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Elles peuvent faire l'objet de réévaluations ou de réductions de valeurs en cas de dépréciation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société.
Les cautionnements versés en numéraire sont comptabilisés à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain.

Créances à plus d'un an

Les créances à plus d'un an correspondent aux montants ou partie de ceux-ci dont l'échéance est supérieure à un an. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale et elles font l'objet de réductions de valeurs si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice si celle-ci est inférieure à cette valeur d'acquisition.
La valeur d'acquisition reprend les éventuels frais accessoires et est déterminée selon la méthode du prix individualisé de chaque élément.

Créances à un an au plus

Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.
Si à la date de clôture de l'exercice, la valeur de réalisation à l'échéance de ces créances est totalement ou partiellement incertaine, elles font l'objet de réduction de valeur individuelle.
Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les créances pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

Placements de trésorerie

Les actions propres, actions et titres à revenu fixe sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus.
Des réductions de valeur sont opérées lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur d'acquisition.

Valeurs disponibles

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale.
L'évaluation des valeurs disponibles en devises étrangères doit se faire au taux en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Comptes de régularisation d'actif

Ceux-ci reprennent les charges à reporter, les produits acquis et les prorata d'intérêts compris dans la valeur nominale de dettes qui viennent à charge du résultat d'exercices ultérieurs.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont systématiquement constituées pour couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant. Ces provisions répondent aux critères de prudence, sincérité et bonne foi.

Dettes à plus et à moins d'un an

Les dettes sont valorisées à la valeur nominale.
Les dettes exprimées en devises étrangères sont évaluées au cours prévalant au terme de l'exercice comptable.
Comptes de régularisation du passif

Les revenus perçus pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont évalués en suivant la règle proportionnelle (produits à reporter). Les charges qui seront payées au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont afférentes à l'exercice en cours (charges à imputer), sont évaluées au montant afférent à cet exercice.